

GIP AYANT POUR OBJET L'ACQUISITION DE DISPOSITIFS DE COMPTAGE COMMUNICANT

Siège social : Tour ERDF
34, place des Corolles – 92079 Paris-La Défense

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 MARS 2016

PROCES VERBAL

Il s'agit de la première réunion du Conseil d'administration (CA) du GIP depuis sa création et depuis la première réunion de l'assemblée générale qui s'est tenue le 15 mars dernier.

Selon la convocation au CA l'ordre du jour de la réunion est le suivant :

- 1. Election du président du Conseil d'administration parmi les membres représentant ERDF ;**
- 2. Détermination de la contribution annuelle 2016 des membres ;**
- 3. Appel de fonds pour couvrir les besoins en fonds de roulement EN 2016 ;**
- 4. Détermination d'un calendrier prévisionnel portant sur les dates de réunion des COPIL, Conseil d'administration et assemblée générale (avant le 30.10.2016) ;**

Pour rappel (extrait de la convention constitutive du GIP) :

- Les membres du CA sont élus par l'assemblée générale pour une durée de 2 ans ;
- Chaque administrateur dispose d'une voix ;
- Sur décision prise à l'unanimité des membres du CA, des tiers pourront assister aux séances du CA sans voix délibérative ;
- Le Conseil d'Administration se réunit au moins une fois par trimestre sur convocation du président du CA ;
- Chaque membre du CA peut convoquer le CA sur une question stratégique ou majeure au plus une fois par an ;
- Un administrateur présent ne peut détenir plus d'un pouvoir de la part d'un autre administrateur ;
- Le quorum est atteint lorsque la moitié plus une personne des administrateurs du CA est présente ou représentée, dont au moins un administrateur représentant ERDF et un administrateur représentant les ELD.
- Le CA peut se tenir par tous moyens notamment par téléconférence ou vidéoconférence.
- En cas d'égalité des voix, celle du président du CA est prépondérante.

Sont présents :

- Anne Marie MOUNIER
- Bruno LACHAUSSEE
- Christopher MENARD
- Patrick RICCI BONOT
- Nicolas ALAZET
- Christophe JOUGLET (par conférence téléphonique)
- Denis MATHIEU (par conférence téléphonique)
- Sébastien DUMAS (par conférence téléphonique)
- Jean Claude MUNTSCHLER (remplaçant Claude KREMPP excusé, par conférence téléphonique)

Le quorum est donc atteint.

1. Election du président du CA parmi les membres représentant ERDF ;

Il est procédé à l'élection du président du CA parmi les représentants d'ERDF.
Cette décision requiert l'unanimité des voix exprimées (art. 19.6).

Anne Marie MOUNIER, proposée comme Président par ERDF est élue à l'unanimité.

2. Détermination de la contribution annuelle des membres ;

Le projet de contribution annuelle des membres est proposé au vote à l'ensemble des membres.

Cette décision requiert la majorité des 7/9 des voix exprimées (art. 19.6).

En 2016, cette contribution est estimée à 0.30 € HT/PDL + 0.6% des achats matériels réceptionnés.

Ce niveau de contribution annuelle est adopté à la majorité (8 votes pour, 1 vote contre).

3. Appel de fonds pour couvrir les besoins en fonds de roulement ;

La demande d'appel de fonds pour couvrir les besoins en fonds de roulement est proposée au vote à l'ensemble des membres.

Dans la mesure où cette demande relève du fonctionnement du GIP, cette décision requiert la majorité des 7/9 des voix exprimées (art. 19.6).

Le quantum précis déterminé sur la base du niveau de contribution adopté sera communiqué aux membres du GIP dès lors que l'ensemble des membres auront communiqué leur nombre de PDL C5 actifs.

4. Détermination d'un calendrier prévisionnel portant sur les dates de réunion des COPIL, CA et assemblée générale (avant le 30.10.2016).

La fixation d'un calendrier prévisionnel portant sur des dates de réunion des COPIL, CA et AG est proposée au vote à l'ensemble des membres.

Dans la mesure où cette demande relève du fonctionnement du GIP, cette décision requiert la majorité des 7/9 des voix exprimées (art. 19.6).

Dans cette perspective, il est convenu de prévoir :

- Un CA le 19 mai 2016
- Une AG d'ici au 30 octobre 2016

5. Questions diverses.

Le Président du CA donne la parole aux membres du CA sur des questions diverses non prévues à l'ordre du jour initial.

Aucun point additionnel n'étant soulevé, la séance est levée.